

## HORAIRES D'OUVERTURE

### HORAIRES D'ÉTÉ

Du 1er Avril au 31 Octobre

Lundi - Mardi - Mercredi  
Jeudi - Vendredi  
14h30 à 18h30

Samedi  
9h00 à 12h00 - 14h30 à 18h30



### HORAIRES D'HIVER

Du 1er Novembre au 31 Mars

Lundi - Mardi - Mercredi  
Jeudi - Vendredi  
13h30 à 17h30

Samedi - Vendredi  
9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h30

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES COLLINES DU MATIN

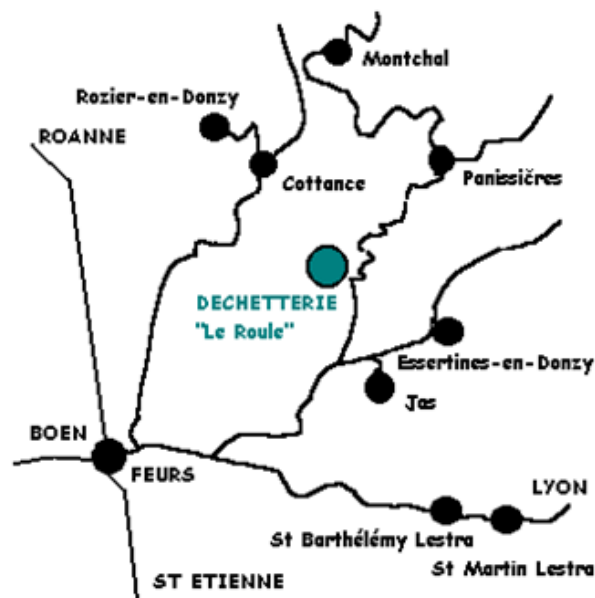
2 rue Denis Boulanger - 42360 PANISSIERES  
Tél : 04.77.28.71.24 - Fax : 04.77.28.68.32  
www.collinesdumatin.fr

\*\*\*\*\*

COTTANCE  
ESSERTINES EN DONZY  
JAS  
MONTCHAL  
PANISSIERES  
ROZIER EN DONZY  
ST BARTHELEMY LESTRA  
ST MARTIN LESTRA

COMMENT S'Y RENDRE ?

Déchetterie : Lieu-dit Le Roule  
42360 PANISSIERES



Communauté de  
Communes  
Collines du Matin



# La Déchetterie Intercommunale Des Collines Du Matin



Déchetterie : Le Roule  
42360 PANISSIERES

## POURQUOI ?

### LA DÉCHETTERIE EST INDISPENSABLE

- pour permettre aux habitants de se séparer dans de bonnes conditions des déchets non collectés par le service des ordures ménagères
- économiser les matières premières en recyclant certains déchets : papier, carton, ferraille, huiles moteurs, verre, etc...
- éviter les dépôts sauvages et tout risque de pollution, de dégradation de la nature et participer ainsi à une meilleure préservation de l'environnement,
- pour réduire le volume collecté des ordures ménagères et ainsi diminuer le coût de leur traitement.

### C'EST UNE OBLIGATION

- la loi du 13 juillet 1992 oblige de valoriser les déchets par réemploi, recyclage ou toute action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie.

## DECHETS ACCEPTES

### Dans les Bennes :



GRAVATS



METAUX



ENCOMBRANTS  
(Canapés, Meubles,  
Matelas, divers...)



BOIS



CARTONS



VÉGÉTAUX



PNEUMATIQUES\*



PLÂTRE\*

PLASTIQUES DURS



Les déchets d'Equipements  
Electriques et Electroniques :

Ecrans, Petit et gros Electroménager, Téléphones...

### Autres Déchets ménagers spéciaux :



Peintures, Filtres à huile, néons, ampoules  
basses consommations, radiographies,

phytosanitaires, solvants, acides... sont à remettre  
au gardien.

*\* uniquement en provenance de particuliers*

### Dans les Conteneurs et Bacs :



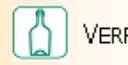
HUILES



PILES



BATTERIES



VERRE



PAPIER



Emballages  
ménagers



TEXTILES  
& MAROQUINERIE\*



CONSOMMABLES  
INFORMATIQUES



DASRI\*

## RÈGLEMENT DE LA DÉCHETTERIE

Accès interdit aux véhicules de plus de 3,5 t

- ◆ **PARTICULIERS** domiciliés sur la Communauté de Communes : accès **GRATUIT** sur présentation d'un justificatif de domicile.
- ◆ **PROFESSIONNELS** (artisans-commerçants) dont le siège social se trouve sur la Communauté de Communes :
  - ⇒ Papier, cartons et métaux : **GRATUIT** dans la limite de 1m<sup>3</sup> / jour
  - ⇒ Déchets liés à leur activité : (gravats, végétaux, déchets en mélange) : **PAYANT** (tarif affiché à l'entrée).
  - ⇒ Déchets toxiques en quantités dispersées : **PAYANT** dans la limite de 20kg/mois.

Pour toute information,  
appelez le :

**04.77.28.82.90**

Ou questionnez sur place la personne  
chargée de l'accueil.